



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 20 Mai 2021**

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le Jeudi 20 du mois de mai à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 12 Mai 2021, en Mairie – salle du Conseil, sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire.

**Etaient réunis sous la présidence de M. Marc ARCHER, Maire :**

- Mesdames et Messieurs : MEUNIER-FAVIER Rachel, CARUANA Laurent, BROSSIER Michelle, PERRIN Alain, BERTHET GRANGE Françoise, DUCHIER Eric, SONNTAG Jean-Jacques, SAUZARET Sébastien, BROCARD Françoise, FIALON Bérangère, BRUSQ Pascal, PIN Grégory

**Etait(ent) Absent(s) et/ou Excusé(s) :** DUPIN Michel

**Procuration(s) :**

MARTIN AUZANNEAU Muriel donne pouvoir à MEUNIER-FAVIER Rachel  
GIRAUD Karine donne pouvoir à BERTHET GRANGE Françoise  
TURC Jean-Edouard donne pouvoir à MEUNIER-FAVIER Rachel  
LINOSSIER Laurent donne pouvoir à BRUSQ Pascal  
LANCRY-FORESTIER Laura donne pouvoir à PIN Grégory

**Secrétaire de séance :**

PIN Grégory

**ORDRE DU JOUR**

- Désignation du secrétaire de séance
  - Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 28 Janvier 2021 et du 25 Mars 2021
  - Décisions du Maire
- I. ADMINISTRATION GENERALE
    1. Désignation de membres suppléants à la commission de contrôle des listes électorales
  - II. RESSOURCES HUMAINES
    2. Modification du tableau des effectifs
  - III. URBANISME
    3. Convention d'occupation de la parcelle AC71
  - IV. INTERCOMMUNALITE
    4. SIEL – Mise en œuvre d'un réseau caméra et groupe fermé d'utilisateurs
  - V. ENFANCE
    5. Organisation du temps scolaire

**Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2021**

Effectif légal du conseil municipal : 19  
Nombre de Conseillers en Exercice : 19

Nombre de membres Présents	13
Nombre de suffrages exprimés	18
Dont nombre de Procuration(s)	5
Nombre de membres n'ayant pas pris part au vote	(Cf. Délibérations)

La séance a été ouverte sous la présidence de M. ARCHER Marc, Maire. Au vu de la feuille d'émargement, il a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

En application de l'article L. 2121-21 du CGCT, le conseil municipal n'apporte aucune observation à ce que les votes aient lieu à scrutin public, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le vote à scrutin secret.

**- Désignation du secrétaire de séance**

M. PIN Grégory a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L.2121-15 du CGCT).

**- Décisions du Maire**

Conformément aux dispositions de la délibération du 3 Juillet 2020, M. le Maire a pris les décisions suivantes :

<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Entreprise / Personne</b>	<b>Montant</b>
Mars 2021	Contrat de maintenance des cloches et de l'horloge de l'Eglise Date de fin : 31/12/2023	<b>BODET S.A.</b>	180,13 € HT / an
Mars 2021	Contrat d'entretien détection-intrusion des bâtiments communaux Date de fin : 31/12/2023	<b>CPS S.A.S.</b>	1 360,19 € HT / an
Mars 2021	Contrat de détection et de télésurveillance des bâtiments communaux Date de fin : 31/12/2023	<b>MADAY Sécurité</b>	228 € HT / trimestre
Mars 2021	Extension de garantie HP – serveur Windows SBS Date de fin : 31/07/2021	<b>AMIELEC</b>	546 € HT / an
Mai 2021	Contrat ILLIWAP Premium Date de fin : 12/05/2022	<b>ILLIWAP</b>	1 032 € HT / an

## 1. Désignation de membres suppléants à la commission de contrôle des listes électorales

Par délibération du 27 août 2020, le conseil municipal a procédé à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Afin de faciliter les travaux de cette commission, il apparaît nécessaire de nommer des membres suppléants.

Les membres titulaires sont :

- Jean-Jacques SONNTAG
- Karine GIRAUD
- Sébastien SAUZARET
- Laura LANCY-FORESTIER
- Grégory PIN

Il convient de nommer 5 membres suppléants, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Sont proposés :

- Eric DUCHIER
- Françoise BROCARD
- Bérangère FIALON
- Pascal BRUSQ
- Laurent LINOSSIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE la désignation des membres suppléants de la commission de contrôle des listes électorales.

## 2. Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite à la mutation d'un agent et à la reprise de ses missions par un autre agent, il convient de modifier le tableau des effectifs, afin d'augmenter la quotité horaire. Par ailleurs, il est également nécessaire de créer les postes permettant les avancements de grade.

Grade	Durée hebdomadaire	Date de modification	Motif
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	01/06/2021	Suppression suite mutation
Rédacteur	35h	01/06/2021	Augmentation quotité horaire suite à prise de nouvelles missions
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	25h	01/08/2021	Création en vue d'un avancement de grade – Suppression du poste actuel dès nomination
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	35h	25/12/2021	Création en vue d'un avancement de grade – Suppression du poste actuel dès nomination

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- DECIDE d'adopter les créations, suppressions et modifications d'emplois ainsi proposées
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs.

### 3. Convention d'occupation de la parcelle AC71

La commune est propriétaire d'un terrain cadastré AC71 dit « pré pointu ». Monsieur Bourgier nous a sollicité en vue d'utiliser ce terrain aux fins de parking supplémentaire pour son activité située en face. Ce pré n'étant pas utilisé par la commune, il est proposé d'accepter la mise à disposition à M. Bourgier.

Cette convention d'occupation sera conclue à titre gratuit. En contrepartie, M. Bourgier s'engage à entretenir le terrain en y apportant une attention particulière compte tenu de sa situation en entrée de ville.

La présente convention est conclue jusqu'au 31/12/2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE la convention à intervenir avec M. Bourgier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents

### 4. SIEL – Mise en œuvre d'un réseau caméra et groupe fermé d'utilisateurs

Il y a lieu d'envisager des travaux de mise en œuvre d'un réseau caméra et groupe fermé d'utilisateurs afin de raccorder les caméras de vidéoprotection sur un réseau fibre dédié. Ce réseau fibre dédié permettra également le raccordement des différents bâtiments municipaux.

Conformément à ses statuts, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Participation de la commune
	<b>Travaux</b>		
Frais d'accès au service	7 840 €	0.0 %	0 €
Renforcement d'un réseau THD	10 680 €	0.0 %	0 €
Lien optique	4 045 €	100.0 % +8.5% maîtrise d'œuvre	4 388 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 565.00 €</b>		<b>4 388.00 €</b>

Ce fonds de concours sera amorti comptablement en 15 années.

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- PREND ACTE que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Mise en oeuvre d'un réseau caméra et groupe fermé d'utilisateurs" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- PREND ACTE que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- DECIDE d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **5. Organisation du temps scolaire**

Par délibération du 25 janvier 2018, le Conseil Municipal avait acté l'organisation du temps scolaire sur 4 jours. L'inspection académique nous sollicite afin de se prononcer sur la prolongation ou non pour 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les horaires suivants pour 3 ans :

- Lundi : 8h30-11h30 /13h30-16h30
- Mardi : 8h30-11h30 /13h30-16h30
- Jeudi : 8h30-11h30 /13h30-16h30
- Vendredi : 8h30-11h30 /13h30-16h30

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- APPROUVE le maintien des horaires d'école du groupe scolaire Les Magnolias tels qu'exposés ci-dessus à compter de la rentrée de septembre 2021

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Projet terrain des Chavannes :** Le projet compte 11 logements, avec un objectif intergénérationnel, des logements PSLA (TVA 5,5% / exonération de taxe foncière pendant 15 ans). Une réunion a eu lieu le 20 mai avec le service ADS ; le projet est conforme au PLU. Un lot est identifié pour la création d'une micro-crèche (10 places dont 1 pour un enfant porteur de handicap).

Les remarques formulées par la commission ont été prises en compte : rajout de places de stationnement, création de 2 lieux de stockage pour 2 T2, plantation d'arbres, etc...

Dès que toutes les études seront terminées, une réunion publique sera organisée pour présenter le projet.

La livraison devrait avoir lieu au 2d semestre 2023.

L'acquéreur pourra personnaliser certains équipements de l'intérieur de la maison.

Une communication sera organisée afin que que tout le monde dispose bien des informations de commercialisation.

- **Info Voirie :**
  - o **Chemin des Chirraux :** le chemin est un piétonnier. Il est terminé (sécurisation avec des potelets bois le long du CD, traçage peinture sur la rue Jean Magand, « lumière » indiquant les passages piétons, banc avec haie ombragée et arbres, barrières empêchant le passage des scooters...) depuis le 17 mai. Coût 20 000 € dont 10 000 € de subvention de la Région. Afin de communiquer sur sa création, un concours photos est organisé du 17/05 au 06/06. Les 10 meilleures seront primées après le choix réalisés par les enfants du CME.

## Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2021

- Zakarie : le chantier débute le 14/06 pour environ 5 semaines concernant l'assainissement. Ensuite la création des trottoirs débutera. La volonté est de terminer fin août. Une communication importante sera réalisée.
- Lurieu : une réunion voirie (enveloppe de secteur) a lieu le 26/05. La colonne d'eau sera changée en 2022-2023. L'idée est donc de dissocier la réalisation des trottoirs de la reprise de la chaussée. Coût total des travaux : 110 000 €.
- Info Maison Zyber et Extension Mairie : Les permis de construire sont obtenus. Les travaux doivent débuter en septembre. Pascal Brusq a apporté une aide précieuse dans l'étude des devis.  
La Poste s'occupe de fournir le mobilier neuf pour l'Agence.  
L'idée est de rapatrier l'Agence en Mairie afin d'offrir des services supplémentaires à la population : Poste + services à la personne (informatique, aide aux démarches administratives...).
- Les vitres extérieures vont être retravaillées afin de pouvoir « illuminer » la façade (bleu/blanc/rouge, ou autre en fonction des événements...).
- Illiwap : la Mairie a souscrit un abonnement. Une communication va être faite. Le téléchargement est gratuit. Illiwap permet de transmettre des informations, des alertes, mais également que les citoyens puissent faire des signalements en remontant les « problèmes » qu'ils constatent...
- Elections : 20 et 27 juin. Les bureaux seront installés au gymnase sans démontage entre les 2 tours.
- Déménagement en Mairie : tous les agents sont installés au rez-de-chaussée. Tous les élus à l'étage. Du mobilier et des ordinateurs vont être rachetés. Tous les conseillers municipaux qui le souhaitent peuvent venir travailler en Mairie.
- Mission Eric Duchier : Jusqu'à présent, il n'y avait pas d'élus dédiés aux Services Techniques. Cette mission sera désormais confiée à Eric Duchier. L'idée est que les agents aient un référent politique. Le travail sera fait en collaboration avec David Duguet. Un emploi d'été aura pour mission de réaliser un inventaire du matériel pour que les achats et les besoins puissent être planifiés.
- Déconfinement et reprise du 19 mai : un mail a été envoyé à tous les présidents d'associations pour synthétiser les possibilités de reprise.
- Courrier de M. Ferrer : il a été envoyé ou déposé à tous les élus. M. Ferrer se plaint des nuisances causées par l'éducation canine. Le gérant, M. Joly, a été reçu en Mairie ; il exerce son activité avec toutes les autorisations requises. La seule solution pour faire constater les nuisances est de contacter le 17...  
Un autre conflit oppose le gérant de la station de lavage au voisin. Une démarche entre privé est en cours.
- Projet Intermarché : des informations précises seront présentées en conseil municipal dès que le projet sera finalisé. L'idée est une opération à tiroir : construction de Brico Cash, puis Intermarché prend sa place, puis Kiabi à la place d'Inter...  
Il sera interdit de tourner à gauche sur le CD 108 lorsqu'on sort d'Intermarché : des plots seront installés très prochainement.
- Les éclairages extérieurs de l'Eglise vont être refaits. Les photos prises lors des essais d'éclairage ont été diffusées en conseil d'adjoints. Une délibération sera proposée lors du prochain conseil municipal.

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 Mai 2021

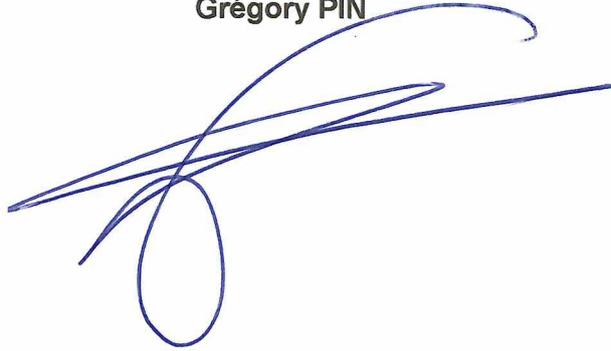
- Venue de Christophe Bazile le mercredi 16 juin à 19h30.
- Prochain Conseil Municipal le jeudi 24 Juin 2021

Plus aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

Fait à Saint Cyprien, le 28 Mai 2021

**Le Secrétaire de Séance,**

**Grégory PIN**



**Le Maire,**

**Marc ARCHER**

